

Rapport d'évaluation

Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP)

du Cégep de Rivière-du-Loup

Faite à l'occasion de l'évaluation par l'établissement
du programme

Design de présentation (570.02)

Mai 2001

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Cégep de Rivière-du-Loup s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) auprès de l'ensemble des collèges qui offrent un programme conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC). La Commission a demandé à tous ces établissements de procéder, au cours de l'année 1998-1999, à l'évaluation en profondeur d'un programme menant au DEC en appliquant leur propre politique et de lui transmettre un rapport portant à la fois sur le programme évalué et sur l'application de leur PIEP.

Le Cégep de Rivière-du-Loup a évalué le programme *Design de présentation* (570.02) et il a transmis son rapport à la Commission qui l'a reçu le 22 juin 2000. Ce rapport comporte deux parties traitant respectivement de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et de l'autoévaluation du programme de *Design de présentation* (570.02), et il a été dûment adopté par le conseil d'administration du Collège. Un comité de la Commission¹ a analysé ce rapport et a effectué une visite à l'établissement les 30 novembre et 1^{er} décembre 2000. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, des membres du conseil d'administration et de la commission des études, le comité d'autoévaluation ainsi que des professeurs² des différentes disciplines donnant les cours de la formation spécifique et générale.

La Commission a évalué l'application de la PIEP du Cégep de Rivière-du-Loup selon les critères annoncés dans le *Cadre de référence*, publié en 1994³, soit la conformité et l'efficacité, et selon les précisions données dans sa correspondance avec les collèges.

Le présent rapport expose les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission au terme de ses travaux. Après une brève description du Collège, de sa PIEP et du programme évalué, le document présente les résultats de l'évaluation faite par la Commission. Elle porte ainsi jugement sur la conformité et l'efficacité de l'application de la politique.

-
1. Présidé par le commissaire, M. Jacques L'Écuyer, le comité de visite était composé de M. Normand Audet, directeur du Centre d'études collégiales de Carleton, de M^{me} Louise Beaulieu, professeure au Collège de Valleyfield et de M^{me} Lucy Trahan, Coordinatrice du programme Design de présentation au Collège Dawson. Le comité était assisté d'un agent de recherche de la Commission, M. Jean-Pierre Gaudreau, qui agissait à titre de secrétaire.
 2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 3. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*, octobre 1994, 25 p.

Le collège, sa politique et le programme évalué

Ce collège public d'enseignement général et professionnel offre quatre programmes d'études préuniversitaires⁴ et onze programmes techniques⁵.

La politique d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège a été évaluée par la Commission le 15 février 1999. À cette occasion, la CEEC jugeait que la politique contenait tous les éléments requis pour la réalisation de travaux de qualité et pour une insertion harmonieuse de la fonction d'évaluation dans la gestion de ses programmes d'études. Elle formulait cependant une remarque concernant l'absence de règles relatives au fonctionnement de l'équipe programme.

Le programme de *Design de présentation* (570.02), qui existe depuis 1971, est rattaché au secteur de formation des Arts et a été implanté au Cégep de Rivière-du-Loup en 1972. Le programme offert actuellement est une version révisée datant de 1991 qui fait présentement l'objet d'une analyse de situation de travail par la Direction générale de la formation professionnelle et technique. Il est composé de 26 2/3 unités de formation générale ainsi que de 65 unités de formation spécifique pour un total de 91 2/3 unités. La formation spécifique comprend 57 2/3 unités de tronc commun et 7 1/3 unités au choix de l'établissement parmi une liste de cours. Au Cégep de Rivière-du-Loup, les cours choisis sont : Créativité et résolution de problèmes (570-133-90), Tendances visuelles contemporaines (570-752-91), Design d'exposition muséologique (570-762-91), Dessin de présentation (570-812-91), Multimédia (570-862-91).

Au Cégep de Rivière-du-Loup, les enseignants de *Design de présentation* font partie du Département des arts qui supervise quatre programmes : Arts plastiques au secteur préuniversitaire et trois programmes d'arts appliqués au secteur technique, c'est-à-dire Design de présentation, Design d'intérieur et Graphisme. Le Département des arts regroupe généralement, en fonction des fluctuations de la clientèle étudiante dans les quatre programmes, de 25 à 30 enseignants dont quinze ont dispensé les cours témoins du programme de Design de présentation au cours de l'année 1998-1999 à 53 élèves des trois années.

4. Sciences humaines et de l'administration, Sciences de la nature, Arts et lettres, Arts plastiques.

5. Soins infirmiers, Technologie de l'électronique industrielle, Techniques d'éducation en services de garde, Techniques d'intervention en loisir, Techniques administratives (finance), Techniques administratives (marketing), Techniques de bureautique, Micro-Édition et hypermédia, Techniques de l'informatique, Design de présentation, Design d'intérieur, Graphisme.

Évaluation de l'application de la PIEP

La conformité

La conformité exprime le rapport de concordance entre la démarche suivie par le Collège et le contenu de sa politique. Elle est successivement examinée sous l'angle du choix du programme à évaluer, de l'utilisation du système d'information sur les programmes d'études et du déroulement du processus d'évaluation.

Le choix du programme à évaluer

Selon la politique du Collège, la Direction des études détermine l'ordre dans lequel seront évalués l'ensemble des programmes et elle élabore un calendrier triennal d'évaluation. Elle prend en considération les données du système d'information sur les programmes, l'avis de la commission des études et tient aussi compte du Plan quinquennal de développement des programmes. La PIEP prévoit également que tout programme d'études offert à plein temps et sur une base régulière est soumis à une évaluation aux huit ans. Le choix d'évaluer le programme *Design de présentation* (570.02) a respecté ces règles mais, dans le contexte du boycott syndical, la commission des études n'a pas été consultée comme cela était prévu.

Le système d'information sur les programmes d'études

Le système d'information sur les programmes (SIP) a été élaboré au cours de la session d'hiver 1999 : il a généré les informations statistiques pour tous les programmes dès la session d'automne 1999 (c'est-à-dire avant la rédaction du rapport d'évaluation), mais il n'a produit alors les renseignements descriptifs liés aux départements que pour le programme en évaluation. Quant aux données du SIP en provenance des enseignants, elles n'ont pu être fournies compte tenu des boycotts syndicaux et du resserrement des échéances. La collecte de l'information auprès des professeurs a été réalisée à la fin de l'année scolaire 1999-2000. Au moment de la visite, il faut souligner que chaque programme avait reçu un état de sa situation accompagné d'une analyse sommaire. Pour ce qui est de la collecte d'informations auprès des départements, elle sera complétée en 2000-2001 pour tous les programmes. Le Collège travaille présentement à l'amélioration du système local d'extraction des données pour le rendre plus efficace et performant.

Le déroulement du processus d'évaluation

La démarche d'évaluation est généralement conforme à la PIEP. Une personne du Service de développement pédagogique a coordonné les travaux comme cela est prévu par la politique. Le comité consultatif, le comité technique et le comité d'évaluation ont joué leur rôle respectif. La politique prévoit la présence d'un professeur de la formation générale au sein du comité d'évaluation, mais cette personne n'a assisté qu'à la première réunion du comité; pour ne plus retarder les travaux d'évaluation déjà reportés en raison du boycott syndical, le comité d'évaluation a préféré fonctionner avec les membres déjà en place plutôt que de chercher un remplaçant. Les enseignants ont participé comme prévu à l'ensemble des travaux d'évaluation. La Commission note cependant que la PIEP pourrait inclure la consultation formelle des professeurs du programme sur le devis. Enfin, le rapport final a été présenté aux enseignants du département et aux autres membres du personnel concerné, aux membres du comité de gestion du Collège, puis acheminé à la commission des études et au conseil d'administration.

Le Collège modifiera sa politique pour s'assurer que le plan d'action accompagne désormais les résultats de l'évaluation. La Commission reconnaît l'intérêt de ce changement.

* * *

En conséquence, la Commission juge que l'application de la politique est conforme au regard des trois critères précédents.

L'efficacité

L'évaluation de l'efficacité permet d'établir dans quelle mesure l'application de la politique contribue à assurer la qualité de l'évaluation des programmes d'études. L'examen de la Commission vise à déterminer si l'évaluation faite par le Collège a permis de porter un diagnostic adéquat sur l'état du programme et de prendre les mesures en vue d'améliorer, le cas échéant, sa mise en œuvre. De façon plus particulière, la Commission a examiné le devis d'évaluation, la collecte des données perceptuelles, la réalisation de l'évaluation ainsi que le suivi de l'évaluation du programme.

Le devis d'évaluation

Le devis d'évaluation comporte trois parties : l'état de la situation et les enjeux du programme (la connaissance du métier et son évolution, la stabilité de la clientèle, la stabilité de l'équipe des enseignantes et des enseignants qui interviennent dans le programme), la

réalisation de l'autoévaluation par critères, sous-critères et questions, la démarche de travail et l'échéancier. La Commission souligne que ce devis est remarquable et qu'il constitue l'un des points forts de la démarche d'évaluation du Collège. La Commission rappelle toutefois au Collège qu'il serait approprié d'intégrer pleinement la formation générale dans les futures évaluations en profondeur.

La collecte des données perceptuelles

Pour apprécier le programme selon les critères et les sous-critères d'évaluation retenus, un questionnaire spécifique a été rédigé par le Service de développement pédagogique pour chacun des trois groupes suivants : les élèves de 2^e année et de 3^e année du programme, les enseignants de la formation spécifique, onze employeurs de la région. On s'est adressé à la totalité des personnes concernées, les taux de réponse sont élevés et les questions posées sont claires. Les professeurs auraient cependant pu être consultés de façon plus large par des questions ouvertes de caractère général dans le questionnaire ou par une réunion d'échanges. En conséquence, la Commission invite le Collège à donner suite à son intention de perfectionner ses instruments de collecte des données auprès des professeurs et à utiliser, au besoin, d'autres modes de collecte d'informations (par exemple le groupe-cible, l'entretien téléphonique, etc.) dans le cas d'un petit nombre de répondants.

La réalisation de l'évaluation

La Commission a examiné la réalisation de l'évaluation du programme selon les quatre aspects suivants : la pertinence des données recueillies, la qualité de l'analyse, la pertinence des conclusions et des actions envisagées.

Données

Les données recueillies sur la cohérence, sur les méthodes pédagogiques et l'encadrement des élèves, sur les ressources humaines, matérielles et financières, sur l'évaluation des apprentissages ainsi que sur la gestion du programme dressent un portrait d'ensemble de la situation. Ces renseignements permettent de décrire avec précision les aspects suivants du programme : la contribution des cours à l'atteinte des objectifs du programme, la charge de travail demandée aux étudiants, les méthodes pédagogiques utilisées par les professeurs, les mesures d'aide à l'apprentissage, la disponibilité des enseignants auprès des élèves, les modes et instruments d'évaluation des apprentissages, la structure de gestion du programme, la formation, l'expérience, les activités de perfectionnement et la tâche d'enseignement des professeurs ainsi que l'équipement des locaux. Sur d'autres dimensions,

la collecte des données est cependant incomplète : il n'y a pas d'information sur les raisons qui amènent les étudiants à quitter le programme en cours de formation alors que la persévérance constitue l'un des enjeux de l'évaluation du programme, les diplômés n'ont pas été consultés, et seuls les employeurs ayant engagé des diplômés ont été interrogés sur la pertinence de la formation offerte actuellement. En conséquence, la Commission **suggère** au Collège de consulter les diplômés, d'interroger aussi des employeurs potentiels et d'établir, au besoin, un comité collège-entreprises pour mieux cibler les besoins de la formation au regard de l'évolution du marché du travail.

Analyse

Dans l'ensemble, le Collège fait une analyse appropriée de la cohérence, des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves, des ressources humaines, matérielles et financières ainsi que de la gestion du programme. En lien avec les modes et instruments d'évaluation des apprentissages, l'analyse est également adéquate mais, compte tenu des objectifs du programme et du type de clientèle étudiante, le Collège aurait pu s'interroger sur la pertinence du grand nombre d'examens théoriques prévus dans les cours. En l'absence de certaines données, l'examen de la pertinence et de l'efficacité du programme n'a pu être aussi poussé qu'il aurait été souhaitable. Ainsi, l'analyse de l'adéquation de la formation au regard des besoins de l'entreprise reste fragmentaire en ne tenant compte ni de l'opinion des diplômés ni du point de vue des employeurs potentiels; cette lacune est d'autant plus regrettable que la connaissance du métier et de son évolution constitue le premier enjeu de l'évaluation du programme. De même, manquant d'information pertinente, le Collège n'a pas suffisamment étudié le problème de la faiblesse des taux de diplomation.

Conclusions

La Commission reconnaît la justesse des conclusions liées à l'évaluation de la cohérence, à l'analyse des méthodes pédagogiques et à l'encadrement des élèves, à l'appréciation des ressources humaines, matérielles et financières, à l'étude des modes et instruments d'évaluation des apprentissages ainsi qu'à l'examen de la gestion du programme, et elle les entérine. La Commission considère cependant que l'insuffisance de données adéquates sur la pertinence du programme et sur son efficacité n'ont pas permis au Collège de faire une évaluation complète de la situation.

Actions envisagées

Au regard des différentes dimensions du programme examinées par le Collège, la Commission constate que l'énoncé de la plupart des interventions envisagées, même de celles dont elle reconnaît la pertinence, n'engage pas suffisamment à l'action. Ainsi, en lien avec la cohérence du programme, les actions envisagées sont trop vagues et l'une des conclusions, qui portait sur le remplacement du cours *Tendances visuelles contemporaines* par *Formation en entrepreneurship*, n'a pas été retenue comme piste d'action. En rapport avec les modes et instruments d'évaluation des apprentissages, une action intéressante est formulée portant sur la précision des critères d'évaluation. Sans doute à cause de l'absence de données importantes et du manque d'approfondissement de l'analyse, les actions envisagées en rapport avec l'efficacité du programme ne correspondent pas à l'enjeu initial lié à la stabilité de la clientèle. La Commission **suggère** donc au Collège de poursuivre ses travaux sur les taux de réussite des cours ainsi que sur les taux de diplomation, et d'étudier le phénomène de la déperdition des effectifs. Les données recueillies étant également insuffisantes pour analyser la pertinence du programme, l'enjeu lié à la connaissance du métier et à son évolution n'est pas véritablement examiné; une seule action est envisagée, intéressante mais partielle, portant sur la préoccupation des enseignants quant aux apprentissages des aspects administratifs. En conséquence, et afin de mieux établir et situer l'identité locale de la formation en Design de présentation,

la Commission recommande au Collège de reprendre l'étude de la pertinence du programme dans la perspective de l'enjeu identifié dans le devis d'évaluation et à l'aide des données nécessaires.

Le suivi de l'évaluation

Le rapport remis à la Commission comporte des priorités d'action qui ne touchent que partiellement les enjeux et les principales faiblesses du programme. Lors de la visite, le Collège a remis à la Commission un document préparé par le programme et intitulé *Plan d'action 2000-2001*. Celui-ci, très sommaire, manque de précision et reprend, de manière incomplète, certaines questions et priorités de l'évaluation du programme. La Commission estime donc que le suivi actuel de l'évaluation du programme ne traite pas assez directement les principaux problèmes constatés tels que la pertinence du programme et son identité locale, les taux de persévérance et de diplomation. C'est pourquoi elle **suggère** au Collège de se donner un plan d'action plus complet comprenant des priorités, des échéances et une répartition des responsabilités de réalisation.

* * *

En conséquence, la Commission juge que l'application de la politique est partiellement efficace.

Conclusion

L'évaluation du programme de *Design de présentation (570.02)* a permis au Collège d'expérimenter une première fois sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes et de revoir certains aspects liés à la démarche d'évaluation ainsi qu'au texte de la politique.

En matière de conformité de la démarche d'évaluation, la Commission considère que le Collège a respecté le mode de détermination du programme prévu par sa politique sauf en ce qui a trait à la consultation de la Commission des études, que le système d'information actuellement implanté a fourni les données statistiques attendues et que les travaux d'évaluation se sont déroulés comme l'indique la PIEP.

En matière d'efficacité de la démarche d'évaluation, la Commission souligne la qualité remarquable du devis. Elle considère que la collecte des données perceptuelles est généralement appropriée, mais que les questionnaires auprès des professeurs devraient être perfectionnés. Dans l'ensemble, sur le plan de la réalisation de l'évaluation, la Commission reconnaît que les données recueillies sont pertinentes, que l'analyse est adéquate et que les conclusions sont justes, sauf pour l'appréciation de la pertinence et de l'efficacité du programme; elle estime cependant que les actions envisagées n'engagent pas assez le Collège et qu'elles sont insuffisamment liées aux enjeux définis. Enfin, la Commission est d'avis que le plan d'action du programme remis lors de la visite est trop sommaire et incomplet. En conséquence, la Commission recommande au Collège de reprendre l'étude de la pertinence du programme dans la perspective de l'enjeu identifié dans le devis d'évaluation. La Commission fait aussi les deux suggestions suivantes au Collège : consulter les diplômés, interroger des employeurs potentiels et établir un comité collège-entreprises pour mieux cibler les besoins de la formation au regard de l'évolution du marché du travail; poursuivre ses travaux sur les taux de réussite des cours ainsi que sur les taux de diplomation, et étudier le phénomène de la déperdition des effectifs.

En résumé, la Commission juge que l'application faite par le Cégep de Rivière-du-Loup de sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes, lors de l'évaluation de son programme de *Design de présentation (570.02)*, a été conforme et partiellement efficace.

Conclusion

L'évaluation du programme de *Design de présentation (570.02)* a permis au Collège d'expérimenter une première fois sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes et de revoir certains aspects liés à la démarche d'évaluation ainsi qu'au texte de la politique.

En matière de conformité de la démarche d'évaluation, la Commission considère que le Collège a respecté le mode de détermination du programme prévu par sa politique sauf en ce qui a trait à la consultation de la Commission des études, que le système d'information actuellement implanté a fourni les données statistiques attendues et que les travaux d'évaluation se sont déroulés comme l'indique la PIEP.

En matière d'efficacité de la démarche d'évaluation, la Commission souligne la qualité remarquable du devis. Elle considère que la collecte des données perceptuelles est généralement appropriée, mais que les questionnaires auprès des professeurs devraient être perfectionnés. Dans l'ensemble, sur le plan de la réalisation de l'évaluation, la Commission reconnaît que les données recueillies sont pertinentes, que l'analyse est adéquate et que les conclusions sont justes, sauf pour l'appréciation de la pertinence et de l'efficacité du programme; elle estime cependant que les actions envisagées n'engagent pas assez le Collège et qu'elles sont insuffisamment liées aux enjeux définis. Enfin, la Commission est d'avis que le plan d'action du programme remis lors de la visite est trop sommaire et incomplet. En conséquence, la Commission recommande au Collège de reprendre l'étude de la pertinence du programme dans la perspective de l'enjeu identifié dans le devis d'évaluation. La Commission fait aussi les deux suggestions suivantes au Collège : consulter les diplômés, interroger des employeurs potentiels et établir un comité collège-entreprises pour mieux cibler les besoins de la formation au regard de l'évolution du marché du travail; poursuivre ses travaux sur les taux de réussite des cours ainsi que sur les taux de diplomation, et étudier le phénomène de la déperdition des effectifs.

En résumé, la Commission juge que l'application faite par le Cégep de Rivière-du-Loup de sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes, lors de l'évaluation de son programme de *Design de présentation (570.02)*, a été conforme et partiellement efficace.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation de l'application de sa PIEP, le Cégep de Rivière-du-Loup souscrit aux commentaires de la Commission. Il fait part des mesures qu'il a mises en place et de celles qu'il prévoit prendre en vue de l'amélioration de sa PIEP et de son application, de même que de celles qui concernent le suivi de l'autoévaluation du programme *Design de présentation*.

Le Collège modifiera sa PIEP «de manière à inclure la consultation formelle des professeurs du programme sur le devis et à s'assurer que le plan d'action accompagne les résultats de l'évaluation».

Pour donner suite au plan d'action retenu dans le rapport d'évaluation et qu'il a complété depuis de façon à allier priorités, échéances et responsabilités de réalisation, le Collège a entrepris certaines actions : introduction d'objectifs relatifs à la gestion de projet dans certains cours du programme et élaboration d'une épreuve synthèse qui respecte les balises définies par le Collège.

Le Collège entend poursuivre les travaux d'évaluation sur la déperdition de la clientèle, à la suggestion de la Commission : mise en place d'une pédagogie de la première session et d'un mécanisme de concertation afin d'assurer le respect des pondérations, analyse des taux d'échecs (indicateur possible des causes d'abandon) et consultation auprès d'un groupe cible d'élèves ayant abandonné le programme.

Le Collège envisage aussi, comme le recommande la Commission, de réévaluer la pertinence du programme et de préciser son identité locale en procédant à une consultation auprès des diplômés et des employeurs potentiels.

La Commission a pris bonne note de ces mesures qui devraient contribuer à l'amélioration de la PIEP du Collège de Rivière-du-Loup et de son programme de *Design de présentation*.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer